



REACH

Accompagnement des PME

Vous êtes formulateur, distributeur ou utilisateur de substances et / ou de préparations ?
La nouvelles réglementation REACH vous impose des obligations. Les connaissez-vous ?

Réglementation :

Règlement REACH n° 1907/2006 du 18 décembre 2006

Objectifs :

- Vous aidez à vous mettre en conformité avec cette réglementation
- Vous aider à conserver vos parts de marché et votre compétitivité
- Identifier votre niveau d'obligation et votre risque juridique par rapport à REACH

Durée :

3 jours

Programme :

- Audit de diagnostic.
- Inventaire des substances.
- Identification des substances stratégiques et prioritaires.
- Prises de contact avec vos fournisseurs.
- Vérification auprès de vos fournisseurs que les substances seront préenregistrées.
- Comment sécuriser vos approvisionnements en substances.
- Détermination des utilisations qui sont faites des substances.
- Quelles informations transmettre à vos distributeurs et fournisseurs ?
- Aide au pré-enregistrement de vos substances.

